



RAPPORT DU JURY BELGE

11° SESSION DES CONCOURS EUROPAN

PREMIERE SESSION

Liège (B), 14 et 15 octobre 2011

COMPOSITION DU JURY

MEMBRES NATIONAUX

Administration

Martine RIDIAUX, Architecte, représentante de la Direction Générale opérationnelle de la planification territoriale de Wallonie

Maîtres d'ouvrage

Benoît DISPA, Maire de Gembloux

Renaud KINET, Architecte, services d'Urbanisme de la Ville de Liège

Architectes

Pierre GOT, Urbaniste, Tournai

Didier LEPOT, Architecte urbaniste, Liège BE/Maastricht NL

MEMBRES ÉTRANGERS

Architectes

Ronan ABGRAL-ABHAMON, Architecte, lauréat Europan 8, Paris FR

Patrick GENARD, Architecte, Madrid ES

Personnalités

Philippe PANERAI, Architecte, enseignant, Prix d'Urbanisme 1999, Paris FR

Alain PELISSIER, Architecte, urbaniste, Professeur ENSA Paris-Val-de-Seine, Docteur es-Lettres, Paris FR

SUPPLÉANTS

Joël MATRICHE, Journaliste Le Soir, Bruxelles

Jean Michel DEGRAEVE, Architecte, Habitat concept, Maison de l'Urbanité, Rixensart

Séance du vendredi 14 octobre 2011

Après une matinée de visites des sites de Sambreville et de Marche-en-Famenne par les membres du jury, reçus par les instances de chaque ville, la séance de délibération débute à 14H30 à Liège. Tous les membres sont présents.

Le jury aura à juger 41 projets rendus sur le site de Sambreville et 43 projets rendus sur le site de Marche-en-Famenne.

1. Thématiques et procédures d'European

Introduction de Pierre Sauveur, Président, rappelant à l'attention des membres du jury quelques points importants :

- les projets doivent s'inscrire dans la **thématique** d'European à savoir « La résonance entre Territoire et Modes de vie. Quelles architectures pour des villes durables ? »
- le jury se décline en **3 temps**, dont le second se déroulera lors du Forum d'OSLO en novembre 2011, au cours duquel des débats s'ouvriront avec les experts internationaux autour des projets retenus par le présent jury lors de cette première session.

2. Election du Président de jury

Monsieur Pierre GOT est élu Président à l'unanimité des membres.

3. Modalités de jugement des projets

1. Le jury choisit de débiter son analyse par celle des projets présentés sur le site de Marche-en-Famenne.
2. Il met sur pied sa procédure de jugement : les projets seront évalués par groupe de 10 projets.
 1. Temps 1 : Prise de connaissance de chaque projet par les membres du jury de manière individuelle et silencieuse.
 2. Temps 2 : Prise de connaissance détaillée de l'analyse technique projet par projet.
L'analyse technique aborde les aspects suivants :
 - Conformité des documents présentés
 - Concept général Site de réflexion/ Site d'action
 - Examen des critères d'attribution
 3. Temps 3 : Débat sur chaque projet et première sélection (projets soit éliminés – soit retenus – soit retenus avec réserve)
 4. Temps 4 : Reprise des projets sélectionnés, analyse comparative et nouvelle sélection (projets retenus - retenus avec réserve)
 5. Temps 5 : Débats sur projets retenus avec réserve : consensus ou vote

A. Site de Marche-en-Famenne

Débat sur chaque projet et première sélection

AA 210

Projet non retenu

Projet jugé hors échelle. Le gabarit proposé est excessif.

Le candidat ou l'équipe candidate ne semble pas avoir bien appréhendé le bâti local. Le projet crée une barrière inadéquate entre le futur boulevard urbain et la vieille ville.

AM 777

Projet non retenu

Le projet ne répond pas au programme

Il propose toutefois une idée sensible par l'apport d'un jardin, mais le jury craint une « fausse bonne idée », trop faible pour porter le projet.

BB 012

Projet retenu

Le candidat ou l'équipe candidate semble avoir été bien attentif à la dénivellation du site (propose une coupe étudiée).

Avis toutefois partagé du jury sur ce projet.

Le jury craint une « fausse » bonne idée, exprimée dans une architecture « kitch »

Le projet lui semble également manquer de force, reste embryonnaire et trop classique.

BB061

Projet non retenu

Le jury perçoit une idée de départ qui semble assez pertinente.

Elle paraît s'exprimer dans la perspective proposée mais elle est mal traitée. Le jury regrette un manque de sensibilité dans l'expression.

L'idée intéressante d'ouverture de la ville n'apparaît pas dans le traitement réel du projet.

BE 016

Projet retenu

Projet cohérent, à bonne échelle, hormis au niveau du traitement de la « proue » du projet (bâtiment d'angle)

BE 010

Projet non retenu

Projet jugé hors échelle, trop chaotique.

Le jury ne voit pas l'intérêt de la courbure proposée

Antinomie entre le projet qui prône une certaine transparence, mais qui en réalité obstrue trop.

BS 590

Projet non retenu

Le candidat ou l'équipe candidate ne semble pas avoir compris le contexte et l'enjeu du site.

Projet « barre » peu intéressant et trop rigide.

Options et parti inadaptés au site.

CCO40

Projet non retenu

Malgré des qualités d'échelle, une volumétrie assez douce et intéressante, le projet semble peu réaliste.

Près de la moitié des logements se situe dans des espaces exigus et complexes, générés par le parti général d'une orientation en diagonale.

FA 074

Projet non retenu

Projet non retenu pour sa proposition non aboutie.

Le projet rappelle la typologie de petites maisons mais qui semblent « flotter » sur un rez-de-chaussée commercial.

Le projet présente également une réflexion sur l'angle du site, mais malheureusement traitée de façon trop classique.

FV 296

Projet retenu

Le projet est jugé à priori intéressant bien que présentant peu de vue d'ensemble pour en juger clairement. Le jury manque d'informations pour tout comprendre, mais décide de retenir le projet afin de réserver le temps nécessaire à sa bonne compréhension.

GD 542

Projet non retenu

Malgré le soin apporté à la création d'une grande diversité de logements, le projet ne présente aucune intégration au contexte.

Le projet nie la ville, en se tournant principalement dans l'autre sens.

On dénote aussi certaines incohérences dans le fonctionnement des circulations.

GP 570

Projet retenu

Le projet propose une diversité de logements intéressante, mais par contre, les plans sont de faible qualité.

Il donne également des pistes adaptées au niveau des parkings.

Le langage architectural est délibérément moderne, utilisant l'ardoise en façade.

Le jury est toutefois partagé sur l'aspect assez massif de l'ensemble architectural proposé ainsi que sur l'emploi de ce matériau en façade.

GS 801

Projet non retenu

Projet non retenu car non abouti.

Malgré une façade plutôt bien étudiée côté ancien quartier, la façade du côté du boulevard manque d'intérêt.

HB 189

Projet retenu

Le jury retient beaucoup de force dans le projet conceptuel, qui tire également un très bon parti des difficultés de la parcelle.

Le jury regrette toutefois le mauvais parti dans l'orientation. Il semble que l'inversion des façades côté Boulevard et côté ville ancienne eût été plus adéquate.

Il regrette également l'expression architecturale du bâtiment d'angle, peu opportune.

HZ 158

Projet non retenu

Le jury regrette un programme proposé trop chargé

Le candidat ou l'équipe candidate a fait en effet trop de nouvelles propositions pour un programme déjà complet pour le site (amphithéâtre,...).

Le jury regrette aussi le manque de clarté des panneaux, ne proposant pas d'image permettant de bien visualiser le projet.

IC 051

Projet retenu

Le jury retient beaucoup de qualité dans ce projet qui réussit son intégration au site avec simplicité.

Belle solution urbaine, originale.

Il apprécie l'utilisation judicieuse des vides, le jeu des différences de niveaux (projets en terrasses).

De plus, le projet propose une nouvelle articulation au site ancien venant s'ajouter à la venelle existante.

Le jury est toutefois réservé sur l'expression architecturale en total contraste avec le bâti existant.

JJ 373

Projet non retenu

Le jury regrette le parti extrême, sans intégration au site.

De plus le projet est jugé irréaliste au niveau budgétaire.

KB 001

Projet non retenu

Projet non conforme sur le fond (mauvaise intégration au site) et sur la forme (dimensions des panneaux, langue utilisée dans le carnet).

KK 123

Projet non retenu

Le jury regrette une réponse inappropriée au site.

Le projet est jugé banal, desservi par une expression indigente des façades proposées.

KW 101

Projet retenu

Le jury retient surtout le projet pour l'intérêt qu'il propose au niveau des circulations.

LC 180

Projet non retenu

Le jury regrette une expression trop rigide d'un projet qui manque de transparence
Projet peu abouti.

LE 113

Projet non retenu

Le jury regrette le manque d'originalité du projet.
De plus, le traitement de l'angle de la parcelle est jugé peu harmonieux.

LU 307

Projet non retenu

Le jury regrette une proposition unitaire (bâtiment de caractère monobloc bien que présentant des variations de forme) pour un problème posé assez complexe.
Le projet dénote un manque de sensibilité dans l'appréhension du site.

MA 312

Projet retenu

Projet jugé à la bonne échelle et proposant une diversité intéressante dans la typologie de logements.
Le jury est toutefois sceptique sur la proposition faite par le candidat de prolonger le projet proposé sur une même trame.
Le jury relève quelques faiblesses dans l'aménagement du sol.

MD 100

Projet non retenu

Projet non retenu en raison du mauvais choix de son échelle. Les bâtiments proposés sont trop hauts pour le site.
Le projet est confus, il n'y a pas de plan du rez-de-chaussée, ce qui rend sa lecture difficile.
Malgré une prise en compte de l'orientation Nord/Sud des lieux, traduite dans le traitement différenciés des façades, le projet présente une mauvaise organisation spatiale des logements (coursive devant les salons,...)

MA 745

Projet non retenu

Projet non retenu en raison de son inadéquation au site.
Il ne constitue pas une bonne réponse aux problèmes posés, entre autre par le peu de places de parking proposées.
Projet ressenti comme « naïf » par le jury

ML 014

Projet non retenu

Idée originale, mais mal traitée.
Le projet propose trop peu de logements.
La hauteur des bâtiments proposés est très importante et pas suffisamment justifiée par le projet.
La place publique intégrée au projet semble non justifiée à cet endroit, et risque d'être souvent désertée.

ML 234

Projet non retenu

La réponse proposée semble complètement inadaptée au site.
Le projet proposé est jugé « anti-urbain »
Il semble qu'il y ait eu une mauvaise compréhension du site et du programme.

MU 808

Projet non retenu

Le jury juge le projet mal adapté au lieu, hors du contexte
Le traitement du pignon semble inapproprié au site.
De plus, il y a contradiction entre le matériau annoncé comme utilisé et sa représentation sur les panneaux.

NO 146

Projet retenu

Le jury retient le projet car ses avis sont partagés.

Malgré certaines qualités, le projet est trop compact et sa rigueur gênante.

PH 808

Projet non retenu

Parti « anti-urbain ». Sa présentation rappelle un alignement de maisons dont le jeu de faitage, trop régulier est ressenti comme gratuitement paradoxal.

Le jury se demande également si le projet proposé (plan aligné à l'arrière et découpé à l'avant) n'aurait pas gagné à être « inversé »

Le traitement en pignon est peu régional.

Le jury salue toutefois la présentation très claire rendant le projet très compréhensible.

PK 300

Projet non retenu

Le jury ne retient pas ce projet jugé complètement hors échelle.

Le nombre de logements proposés (90) ainsi que le nombre d'emplacement de parking (24) sont beaucoup trop importants pour le site.

PR 224

Projet retenu

Projet retenu pour son originalité, pour la réflexion intéressante qu'il propose et pour la création des deux espaces publics.

La solution est toutefois jugée un peu trop radicale.

Le jury émet également des réserves sur l'échelle du projet (semble haut), ainsi que sur la qualité de vie proposée dans ces logements complètement vitrés (« aquarium »)

RU 690

Projet non retenu

Le jury regrette le caractère trop massif du projet, jugé hors échelle.

Il regrette également un manque dialogue avec le contexte.

L'expression du pignon (proue du projet) est malvenue.

SA 187

Projet non retenu

Le projet est jugé complètement hors échelle, et mal adapté au contexte.

De plus il ne répond pas au programme dans la mesure où il ne propose aucun logement.

SU 241

Projet non retenu

Le projet est jugé hors échelle, et mal adapté au contexte.

Le jury ne peut se prononcer sur la qualité des logements dont les intérieurs ne sont pas dessinés.

SV 751

Projet retenu

Le projet séduit le jury par son approche bien étudiée.

Le projet tire parti de l'étroitesse de la parcelle par une disposition astucieuse des logements.

Le jury regrette toutefois le peu d'ouverture au sud.

UM 111 « SOFT TRANSITIONS »

Projet non retenu

Le projet n'a pas été retenu, car jugé mal adapté au contexte et hors échelle.

Négation du site, aucune recherche d'intégration.

Le jury regrette un manque de sensibilité et de compréhension du contexte

UM 111 « LIVING ON THE HINGE»

Projet non retenu

Le projet n'a pas été retenu, car jugé mal adapté au contexte, trop rigide.

Projet trop linéaire pour le site.

WG 437

Projet non retenu

Le projet n'a pas été retenu, car jugé mal adapté au contexte

Le projet proposé, bien que construit sur colonnades est perçu comme massif et inadapté à cet endroit.

XC 437

Projet retenu

Le jury décide de retenir le projet pour le choix de son échelle.

Toutefois, le projet ne répond pas au programme car même si l'idée proposée est séduisante, elle ne respecte pas les contraintes du projet actuel du boulevard urbain.

L'organisation des logements demande également à être revue.

XL 246

Projet non retenu

Le jury regrette l'accroche au sol du projet (rez-de-chaussée « transparent » sur lequel les logements semblent « flotter »), inadaptée au site.

Le jury regrette également les mauvaises distributions et orientations des logements.

ZI 345

Projet non retenu

Le projet présente un problème d'échelle, mal choisie pour le site.

Il est inadapté au lieu.

Le jeu des baies dans les façades semble également inapproprié au lieu.

À l'issue de ce premier tour, 12 projets sont retenus :

BB 012
BB 016
FV 296
GP 570
HB 189
IC 051
KW 101
MA 312
NO 146
PR 224
SV 751
XC 437

Reprise des projets sélectionnés, analyse comparative et nouvelle sélection

Certains projets se détachent et font à ce stade l'unanimité du jury mis à part quelques réserves, il s'agit des projets portant les codes :

BB 016
GP 570
HB 189
IC 051
MA 312
PR 224
SV 751

Les débats reprennent autour des projets restants soit

BB 012
FV 296
KW 101
NO 146
XC 437

BB 012

Rappel du premier commentaire :

Le candidat ou l'équipe candidate semble avoir été bien attentif à la dénivellation du site (propose une coupe étudiée).

Avis toutefois partagé du jury sur ce projet.

Le jury craint une « fausse » bonne idée, exprimée dans une architecture « kitch »

Le projet lui semble également manquer de force, reste embryonnaire et trop classique.

Projet non retenu au second tour

Le projet est trop formel et manque d'originalité
Le jardin proposé ne semble pas réaliste.
Le jury regrette une expression trop « mode » du projet

FV 296

Rappel du premier commentaire :

Le projet est jugé à priori intéressant bien que ne présentant pas de vue d'ensemble pour en juger clairement. Le jury manque d'informations pour tout comprendre, mais décide de retenir le projet afin de réserver le temps nécessaire à sa bonne compréhension.

Projet non retenu au second tour

Malgré une variété de volumétrie plutôt intéressante, le projet est peu abouti au niveau de ses traitements de façades.

La cohérence du projet tient à son ensemble. Or celui-ci suppose la démolition de 2 maisons voisines, non prévue au programme et non envisageable.

KW 101

Rappel du premier commentaire :

Le jury retient surtout le projet pour l'intérêt qu'il propose au niveau des circulations.

Projet retenu au second tour

L'échelle du projet est correcte.

Certains membres du jury sont toutefois partagés trouvant le projet suranné et manquant d'originalité.

NO 146

Rappel du premier commentaire :

Le jury retient le projet car ses avis sont partagés.

Malgré certaines qualités, le projet est compact et sa rigueur gênante.

Projet non retenu au second tour

Le projet est jugé trop compact, trop rigoureux.

Le jury regrette un manque de sensibilité au contexte.

XC 437

Rappel du premier commentaire :

Le jury décide de retenir le projet pour le choix de son échelle.

Toutefois, le projet ne répond pas au programme car même si l'idée proposée est séduisante, elle ne répond pas à la contrainte du projet actuel du boulevard urbain.

L'organisation des logements demande également à être revue.

Projet non retenu au second tour

Le projet ne peut-être retenu en fonction de sa proposition utopique de modification du projet du nouveau boulevard urbain.

Débats sur projets retenus avec réserve – consensus ou vote

A l'issue du second tour, 8 projets sont donc toujours en lice :

BB 016
GP 570
HB 189
IC 051
KW 101
MA 312
PR 224
SV 751

De ces 8 projets, 4 sont retenus à l'unanimité :

BB 016
GP 570
IC 051
SV 751

Le jury décide de voter sur les 4 projets restants:

HB 189	3 voix contre, 4 pour, 2 abstentions	Projet retenu
MA 312	4 voix contre, 5 pour,	Projet retenu
PR 224	6 voix contre, 3 pour,	Projet non retenu
KW 101	7 voix contre, 2 pour,	Projet non retenu

En conclusion, sont retenus pour cette première phase de jury les 6 projets portant les codes suivants :

BB 016
HB 189
GP 570
IC 051
MA 312
SV 751

La séance du vendredi 14 octobre est levée à 19H00.

B. Site de Sambreville

Débat sur chaque projet et première sélection

AA 851

Projet non retenu

Le jury a apprécié l'idée d'un encorbellement au pont existant pour créer une nouvelle liaison à l'autre côté de la Sambre.

Par contre, la densité de logement proposée est beaucoup trop faible, et l'infrastructure disproportionnée au nombre de logements proposé.

Projet assez confus dans l'ensemble.

AF 389

Projet non retenu

Le projet rejeté car non conforme. Il n'est pas anonyme.

AF 579

Projet non retenu

Si le jury considère l'idée du « centre quartz » (culture, commerces, affaires, services, crèche) intéressante, il regrette l'échelle disproportionnée qui lui est conférée.

Le jury regrette également une densité proposée trop faible et une trame du plan trop rigide.

AG 368

Projet non retenu

Le jury juge le principe de base du projet (polders) très inadapté au site.

Les différentes affectations données aux « lamelles » (pêche, sylviculture,...) semblent difficiles à mettre en place, et participent à une surenchère écologique.

Bien que la trame du projet s'adapte à la sinuosité de la voirie existante sur laquelle elle se raccorde, le jury regrette une certaine rigidité du projet.

Le jury a toutefois retenu des qualités dans la volumétrie proposée.

AM 367

Projet non retenu

Sur base d'une trame répétitive, le projet se veut évolutif (densité adaptable suivant le nombre d'unités et suivant leurs hauteurs variables)

Le jury reste toutefois sceptique sur l'utopie de ce type de solution universelle.

Il regrette également une circulation difficile dans les îlots, par manque de repère.

L'idée d'ajouter un terrain de sport alors qu'une structure similaire existe à proximité semble inadéquate.

L'étude de mobilité n'est pas convaincante.

AV 013

Projet non retenu

Projet jugé irréaliste.

Le projet de démolitions prévues (démolition de la mairie pour y reconstruire des tours) est inadéquat.

Le projet atteint une bonne densité mais elle est surtout due à la capacité des tours reconstruites sur la rive opposée au site d'action.

BF 780

Projet retenu

Le jury retient ce projet qui présente une bonne réflexion urbanistique d'ensemble.

Ce concept à caractère évolutif donne un mode d'emploi pour des utilisations multiples.

Le rapport avec l'eau traité dans le projet se veut intéressant

La densité des logements proposée et les infrastructures routières semblent trop importantes et pourraient certainement être diminuées.

BH 030

Projet non retenu

Le projet est un peu prisonnier de son concept.

L'idée de créer des commerces côté quai pourrait être intéressante, mais la réalisation de commerces sur des surfaces développées aussi importantes n'est pas réaliste (la viabilité de ces commerces seraient déjà difficilement envisageable en centre ville...)

Le projet manque de liaison avec l'autre rive.

BN 981

Projet retenu

Le jury retient ce projet plus pour sa réflexion urbanistique que pour son projet.

Il installe en R+4 et R+6 des immeubles en bordures de voirie existantes pour libérer le site et lui donner une valeur écologique, de même qu'il crée une nouvelle liaison entre les deux rives.

Par contre, le jury est partagé sur le traitement de la berge

Le jury apprécie également la clarté de présentation du projet (notamment sa coupe).

CB 276

Projet non retenu

Malgré une approche de dialogue entre les deux rives de la Sambre, le projet n'est pas assez abouti, il manque de clarté et d'informations (ex pas de plans hormis les plans masse, aucune information sur le nombre de logements).

Le principe de la vallée humide est un concept par ailleurs contesté.

Le jury regrette également le manque de hiérarchie entre les circulations automobiles et piétonnes.

CC 323

Projet retenu

Le jury apprécie la réflexion d'ensemble.

Création de logements d'un gabarit juste, d'une typologie intéressante, en bordure de la voirie existante, préservant une grande partie du site (parc central)

Le pont habité est une idée originale mais peu réaliste et coûteuse.

Indépendamment de la réalisation du pont, le projet est simple et facilement phasable.

CT 011

Projet non retenu

Le projet est hors d'échelle, beaucoup trop dense.

Il semble qu'il y ait une mauvaise appréhension du contexte. Le projet est trop urbain pour Sambreville.

DB 201

Projet retenu

Le jury juge le projet juste, cohérent et réaliste.

Il apprécie également le traitement proposé du chemin de halage.

EM 268

Projet non retenu

Le projet est hors d'échelle, beaucoup trop complexe.

Projet irréaliste, notamment au niveau des avancées sur la Sambre (voie navigable)

ES 202

Projet non retenu

Le concept de logements est inadapté. Risque de ghettos même si certaines vues présentées présentent un intérêt.

L'idée de circulation automobile le long de la berge est malvenue.

FF 059

Projet non retenu

Projet hybride, présentant une addition de choses juxtaposées contenant tout et son contraire...

Le projet ne prend pas suffisamment en compte de site, le contact avec l'eau n'est pas réussi : proposition de création d'une « muraille » de bureaux à cet endroit.

L'idée de création d'un nouveau lien entre les deux rives est toutefois appréciée.

FG 023

Projet retenu

Le jury apprécie la connexion créée avec la ville existante, les implantations laissant des percées visuelles vers la Sambre ainsi que la volonté d'intégrer la nature en ville.

Par contre, il relève certaines contradictions comme par exemples entre la densité présentée en plan et celle présentée en perspective, les toitures « vertes » et leurs représentations en perspectives...

Le jury regrette également une certaine faiblesse au niveau de l'efficacité des circulations.

GA 002

Projet non retenu

Malgré une démarche intéressante, le projet ne répond pas au programme, et n'apporte pas de réponse pertinente au problème posé.

Il semble que le candidat ou l'équipe candidate est délaissé le mot « quartier » pour se concentrer sur l'« éco ».

GA 175

Projet non retenu

Le jury juge la composition d'ensemble confuse et non aboutie.

Il regrette le manque de clarté dans le statut des voiries, l'inversion des implantations des maisons et de leurs jardins par endroits rend la composition hybride.

Le jury reconnaît toutefois des qualités certaines dans les ambiances proposées (vues perspectives)

Le jury relève également des contradictions entre les représentations en coupe et en perspectives (pont passerelle)

GE 357

Projet non retenu

Malgré une certaine originalité, le jury ne peut retenir ce projet qui reste une vue de l'esprit et qui ne sera jamais perçue dans son ensemble.

IE 421

Projet non retenu

Malgré une réflexion étendue à un territoire élargi, le projet est peu abouti.

Le concept se base sur un processus ouvert, mal défini

Le nombre de logements n'est pas précisé.

II 111

Projet non retenu

Le jury regrette une mauvaise organisation urbaine.

Le parti est sommaire et hypothétique.

Le jury a toutefois apprécié la clarté des coupes présentées.

Il émet également des réserves sur l'ambiance concentrationnaire des logements proposés.

JC 123

Projet non retenu

Le jury regrette la morphologie des habitats proposés inadaptée au site.

Il émet également des réserves sur le risque de ghettoïsation des logements proposés, amenant à une forte densité.

KY 285

Projet non retenu

Le jury regrette le manque de sérieux dans l'investigation.

Le projet ignore la situation existante et est inadapté au site.

LS 046

Projet non retenu

Le jury juge le projet peu imaginatif.

De plus, la densité proposée est trop faible et la circulation automobile organisée le long de la Sambre regrettable.

N 521

Projet non retenu

Le jury juge le projet peu qualitatif.

Le projet est de plus imprécis et mal défini

La place de la voiture n'y est par exemple pas abordée

OH 503

Projet retenu

Le jury apprécie la simplicité d'ensemble, la proposition de typologie variée des bâtiments, mais regrette la densité proposée, trop forte pour le site.

La création d'un lien entre les deux rives est apprécié. Sa forme (ferry-boat ?) ne semble toutefois pas adaptée.

Le jury s'interroge également sur l'opportunité de déplacer la gare actuelle

OO 000

Projet non retenu

Le jury ne peut retenir ce projet complètement hors d'échelle, et témoignant d'une incompréhension totale du site.

PI 314

Projet non retenu

Le jury retient l'idée de déplacement de la gare (gare-pont) comme assez intéressante. Par contre le projet propose quelques intentions mais peu de réflexions sur la réalité du site. Il contient également peu d'information sur l'architecture.

PZ 001

Projet non retenu

Le jury relève une faiblesse au niveau urbanistique et un projet pas suffisamment abouti. Il relève également des incohérences entre les informations dessinées.

QA 207

Projet non retenu

Le jury ne peut retenir ce projet qui témoigne d'un manque de prise en compte réelle du site et de ses enjeux.

La solution proposée est irréaliste et trop systématique.

La construction sur pilotis ne semble pas être une option opportune et ne s'inscrit pas dans une logique du « durable ».

RM 749

Projet retenu

Le jury apprécie particulièrement l'intention du parti (schéma initial) mais regrette le développement du projet.

Traitement de l'idée de base non adéquat

RW 930

Projet non retenu

Le jury considère le projet en dehors du sujet.

Il regrette une réflexion trop faible sur la réalité du site.

SG 013

Projet non retenu

Le projet apporte une idée originale (création d'un nouveau canal). On y perçoit une relation intime avec l'eau intéressante.

Cependant le projet reste utopique, et de nombreux problèmes techniques (niveaux d'eaux,...) ne sont pas résolus.

SS 333

Projet non retenu

Le schéma d'aménagement proposé est banal et obsolète. La reproduction d'un lotissement classique n'a pas sa place sur ce site.

TS 069

Projet non retenu

Le projet présente une trop faible densité. Il disperse les habitations dans un schéma pavillonnaire qui n'est plus d'actualité

Il se situe dans un cadre de lotissement trop classique, trop éloigné de l'urbain.

De plus, la problématique de la voiture n'est pas abordée.

A force de trop vouloir analyser l'extérieur du site, le candidat ou l'équipe candidate semble avoir oublié de résoudre la problématique du site même.

TT 123

Projet non retenu

Malgré une idée intéressante de travailler sur des transitions douces, sur base d'une méthode réfléchie de développement vernaculaire, le projet ne tire pas suffisamment parti du site

De plus, la problématique de la voiture est peu abordée.

UU 004

Projet non retenu

Le jury regrette un projet en dehors du sujet et hors programme.

WW 511

Projet non retenu

Le candidat ou l'équipe candidate ne présente pas de plan, mais une bande dessinée présentant une mise en œuvre du projet.

Le projet interpelle par les réflexions qu'il apporte sur une stratégie d'action.

Le jury ne peut toutefois retenir cette proposition qui n'apporte pas de réponse précise aux problématiques posées.

XJ 220

Projet retenu

Le jury a apprécié la réflexion originale du candidat ou de l'équipe candidate qui repose complètement la question du programme.

L'idée de redensifier d'abord la ville existante par touches, en occupant ses dents creuses permet de créer sur le site d'Europain un « espace paysager entre loisirs et nature »

ZK 009

Projet non retenu

Malgré quelques ambiances proposées intéressantes, le projet semble confus.

Projet semblant peu tenir compte des particularités du site.

À l'issue de ce premier tour, 8 projets sont retenus :

BF 780

BN 981

CC 323

DB 201

FG 023

OH 503

RM 749

XJ 220

Reprise des projets sélectionnés, analyse comparative et nouvelle sélection

BF 780

Rappel du premier commentaire :

Le jury retient ce projet qui présente une bonne réflexion urbanistique d'ensemble.

Ce concept à caractère évolutif donne un mode d'emploi pour des utilisations multiples.

Le rapport avec l'eau traité dans le projet se veut intéressant

La densité des logements proposée et les infrastructures routières semblent trop importantes et pourraient certainement être diminuées.

Projet retenu au second tour

Le jury décide de retenir ce projet pour sa juste prise en compte du site, la qualité de ses propositions modestes et réalistes, et l'ambiance générale intéressante qui s'en dégage.

Le jury suggère toutefois de diminuer un peu la densité des logements et le nombre de voiries.

BN 981

Rappel du premier commentaire :

Le jury retient ce projet plus pour sa réflexion urbanistique que pour son projet.

Il installe en R+4 et R+6 des immeubles en bordures de voirie existantes pour libérer le site et lui donner une valeur écologique, de même qu'il crée une nouvelle liaison entre les deux rives.

Par contre, le jury est partagé sur le traitement de la berge

Le jury apprécie également la clarté de présentation du projet (notamment sa coupe).

Projet non retenu au second tour

Le jury est partagé sur les logements présentés ainsi que sur leur densité.

Il regrette le traitement bétonné de la berge, trop présent dans le projet.

CC323

Rappel du premier commentaire :

Le jury apprécie la réflexion d'ensemble.

Création de logements d'un gabarit juste, d'une typologie intéressante, en bordure de la voirie existante, préservant une grande partie du site (parc central)

Le pont habité est une idée originale mais peu réaliste et coûteuse.

Indépendamment de la réalisation du pont, le projet est simple et facilement phasable.

Projet retenu au second tour

Le jury décide de retenir ce projet pour son parti original (parc sur partie principale du site et logements en bordure de voirie existante) mais estime toutefois que cette idée n'est peut-être pas la plus adaptée au site .

DB 201

Rappel du premier commentaire :

Le jury juge le projet juste, cohérent et réaliste.

Il apprécie également le traitement proposé du chemin de halage.

Projet retenu au second tour

Le jury confirme son avis collégial sur la bonne cohérence de ce projet, sur ses qualités d'ambiance et sur ses économies d'espaces.

FG 023

Rappel du premier commentaire :

Le jury apprécie la connexion créée avec la ville existante, les implantations laissant des percées visuelles vers la Sambre ainsi que la volonté d'intégrer la nature en ville.

Par contre, il relève certaines contradictions comme par exemples entre la densité présentée en plan et celle présentée en perspective, les toitures « vertes » et leurs représentations en perspectives...

Le jury regrette également une certaine faiblesse au niveau de l'efficacité des circulations.

Projet non retenu au second tour

Le jury regrette trop de zonages entre logements et bureaux, un rapport peu clair à la Sambre.

Il craint une fausse simplicité et dénote un manque d'affirmation dans le parti.

Il confirme son appréciation positive déjà émise quant à la proposition de la liaison routière avec la ville existante.

OH 503

Rappel du premier commentaire :

Le jury apprécie la simplicité d'ensemble, la proposition de typologie variée des bâtiments mais regrette la densité proposée, trop forte pour le site.

La création d'un lien entre les deux rives est apprécié. Sa forme (ferry-boat ?) ne semble toutefois pas adaptée.

Le jury s'interroge également sur l'opportunité de déplacer la gare actuelle

Projet retenu au second tour

Le jury apprécie la hiérarchie des circulations (diminution de la circulation automobile à proximité de la berge)

Le jury reste partagé sur l'idée proposée de déplacer la gare actuelle.

RM 749

Rappel du premier commentaire :

Le jury apprécie particulièrement l'intention du parti (schéma initial) mais regrette le développement du projet.

Traitement e l'idée de base non adéquat

Projet non retenu au second tour

Le jury confirme les qualités du concept de base, malheureusement mal desservi par le traitement du projet, pas assez abouti.

XJ 220

Rappel du premier commentaire :

Le jury a apprécié la réflexion originale du candidat ou de l'équipe candidate qui repose complètement la question du programme.

L'idée de redensifier la ville existante par touches, dans la ville existante en occupant les dents creuses permet de créer sur le site d'Europas un « espace paysager entre loisirs et nature »

Projet retenu au second tour

Le jury est unanime pour saluer la réflexion intelligente du projet et décide de retenir le projet pour cette phase de jury.

Le jury décide de conserver les projets retenus à ce stade au nombre de 5 :

En conclusion, sont retenus pour cette première phase de jury les 5 projets portant les codes suivants :

BF 780
CC 323
DB 201
OH 503
XJ 220

La séance est levée à 17H00.

Fait à Liège, le 10 novembre 2011

Pierre GOT
Président du jury belge de la 11^e session des concours EUROPAN



RAPPORT DU JURY BELGE

11° SESSION DES CONCOURS EUROPAN

SECONDE SESSION

Liège (B), 19 novembre 2011

COMPOSITION DU JURY

MEMBRES NATIONAUX

Administration

Martine RIDIAUX, Architecte, représentante de la Direction Générale opérationnelle de la planification territoriale de Wallonie

Maîtres d'ouvrage

Benoît DISPA, Maire de Gembloux

Renaud KINET, Architecte, services d'Urbanisme de la Ville de Liège

Architectes

Pierre GOT, Urbaniste, Tournai

Didier LEPOT, Architecte urbaniste, Liège BE/Maastricht NL

MEMBRES ÉTRANGERS

Architectes

Ronan ABGRAL-ABHAMON, Architecte, lauréat Europan 8, Paris FR

Patrick GENARD, Architecte, Madrid ES

Personnalités

Philippe PANERAI, Architecte, enseignant, Prix d'Urbanisme 1999, Paris FR

Alain PELISSIER, Architecte, urbaniste, Professeur ENSA Paris-Val-de-Seine, Docteur es-Lettres, Paris FR

SUPPLÉANTS

Joël MATRICHE, Journaliste Le Soir, Bruxelles

Jean Michel DEGRAEVE, Architecte, Habitat concept, Maison de l'Urbanité, Rixensart

Séance du samedi 19 novembre 2011

La séance débute à 9H30.

Tous les membres sont présents, hormis Messieurs Genard et Lepot, excusés.

Monsieur Jean-Michel Degraeve est présent . De membre suppléant, il devient donc membre effectif et se joint aux autres membres du jury.

Monsieur Joël Matriche, 2°suppléant, s'est excusé de ne pouvoir être présent.

Pour rappel, 11 projets avaient été sélectionnés à l'issue de la première séance du jury :

Pour le site de Marche-en-Famenne : 6 projets

BB 016
HB 189
GP 570
IC 051
MA 312
SV 751

Pour le site de Sambreville : 5 projets

BF 780
CC 323
DB 201
OH 503
XJ 220

Monsieur Sauveur, président d'EUROPAN Belgique, rappelle aux membres du jury les différents types de prix que le jury peut attribuer : lauréat, mentionné, cité. Il en expose la valeur et le nombre qu'il est possible d'en attribuer en Belgique suivant le règlement.

Les membres du jury débattent ensuite de la procédure de jugement qu'ils vont adopter.

Ils décident d'une reprise de connaissance individuelle de chaque projet avant de lancer les débats sur chacun d'eux.

A l'issue des débats, le jury décide d'attribuer les prix suivants :

Site de Marche-en-Famenne :

Projet lauréat : SV 751
Projet cité : IC 051

Site de Sambreville:

Projet mentionné : BF 780
Projet mentionné : DB 201
Projet cité : XJ 220

Les membres du jury se réunissent ensuite pour rédiger de façon collégiale une note de synthèse pour chaque projet présélectionné, reprenant les appréciations et justifications exposées lors de leurs délibérations.

Site de Marche-en-Famenne

BE 016 « NEW HUT ! »

Bonne analyse de la typologie locale, qui conduit à une proposition juste, à la bonne échelle, à l'exception du bâtiment d'angle. La « proue » du projet est en effet hors échelle.

Le jury apprécie le traitement contemporain des façades, avec la dualité des briques en pignon et du métal en façade. Toutefois, bien que la couleur du plomb s'harmonise à la couleur de la pierre bleue, la question reste posée d'une teinte un peu sombre et de l'utilisation d'un matériau peu écologique.

Le projet complète bien la trame urbaine existante tout en favorisant les liens transversaux (les connexions) entre la vieille ville et les nouveaux quartiers.

Tout en répondant au programme, le projet propose une solution cohérente du côté du boulevard urbain, ce qui est moins le cas du côté de la rue des Religieuses.

En ce qui concerne la distribution des logements, celle-ci est moins convaincante.

GP 570 « GATHERING PROCESS »

Le projet offre une forte image d'ensemble qui confère une unité aux deux bâtiments juxtaposés, comme une porte de ville entre le boulevard du Nord et la rue des Religieuses.

Par contre, l'aspect du bâtiment de proue est trop brutal. Le second bloc présente une certaine lourdeur que ne compensent pas l'apparente légèreté et transparence du rez-de-chaussée. Celle-ci ne se vérifiera pas à l'usage.

Les deux éléments encadrent un passage entre le boulevard et le centre ancien.

Sur la première partie, le bâtiment le plus haut comprend trois logements traversants.

L'autre bâtiment abrite six logements dont trois duplex tous mono-orientés et dont les plans, mal étudiés, sont de faible qualité.

La gestion du parking est efficace.

HB 189 « UNE PIECE DE PLUS »

Solution contemporaine à la bonne échelle, et qui tire un très bon parti des difficultés de la parcelle. Cette solution a le mérite de l'originalité et ne manque pas de sensibilité.

Toutefois la question reste posée d'une verrière « tampon » du côté du boulevard exposé au Nord. N'aurait-il pas été préférable d'inverser les façades côté intérieur de la ville et côté boulevard urbain ?

Le rez-de-chaussée qui forme une plinthe côté boulevard apparaît lourd et fait barrière.

Le pignon d'angle n'est pas abouti.

IC 051 « LEVEL CROSSING » **Projet Cité**

La qualité principale du projet est son échelle adaptée au site, en bordure du futur boulevard urbain entre le quartier Ouest et le cœur ancien.

Le projet mêle à la fois espace public, équipement et habitat.

L'échelle modeste de l'architecture côté carrefour permet à la fois une pratique humaine de l'espace public tout en favorisant le lien visuel avec le centre historique.

Le projet propose une gradation de hauteurs rattrapant en douceur le bâti existant.

L'ensemble n'accentue pas la coupure de la ville, mais accompagne le projet du boulevard urbain dans sa volonté de réunifier.

L'architecture résolument contemporaine est trop en contraste avec le bâti existant.

MA 312 URBAN SHELLS

Le projet propose une échelle du bâti compatible avec son contexte. Il procède à une relecture du parcellaire ancien tout en préservant un rythme affirmé différenciant chaque immeuble. Le jeu des toitures est trop maniéré.

Le travail des parements en bois est élégant et soigné. Il est à regretter un traitement sans différenciation côté Nord et côté Sud.

Le traitement vitré du pignon de proue bien qu'audacieux est hors contexte et inadapté à la fonction de logement.

Le parking n'est pas réaliste car hors échelle et trop coûteux au regard du nombre de voitures.

SV 751 L'ESPACE DE RENCONTRE **Projet lauréat**

Les maisons proposées se disposent astucieusement, ce qui permet de réaliser un espace de transition élégant entre le boulevard et la rue en contre bas.

Le concepteur tire un parti maximum d'une parcelle à la géométrie étroite, difficile à aménager.

Il crée une dynamique du front bâti par l'alignement de quatre maisons sur le boulevard et le retrait des deux dernières maisons alignées sur la rue.

L'échelle des six maisons est en parfaite harmonie avec les édifices existants.

Un travail judicieux des pleins et des vides, la géométrie des maisons et des espaces interstitiels permettent d'identifier chacune des six maisons qui se développent sur trois niveaux, tout en les rendant solidaires entre elles et avec le bâti environnant.

La disposition originale des logements permet de dégager des terrasses privatisées verdurées.

La disposition astucieuse dans la parcelle tire parti de l'alignement rectiligne de la rue des Religieuses et des ondulations du boulevard.

Le concepteur prévoit deux façades principales qui tiennent compte de l'étroitesse de la parcelle.

L'utilisation généralisée du bois augmente la qualité d'ensemble.

Site de SAMBREVILLE

BF 780 QUARTIER A CHOIX MULTIPLES (QCM)

Projet mentionné

Le projet s'appuie sur une analyse du site et de son évolution historique : occupations successives, rectifications de la Sambre,...pour proposer une stratégie ouverte et évolutive.

L'eau constitue un des éléments fondateurs du projet en combinant la Sambre et la création de bassins aux vocations diverses : recueil des eaux pluviales (bassins hydrauliques), phyto-épuration, traitement paysager qui permettent de conserver en tout point un rapport à l'eau et à la biodiversité. On peut toutefois se poser la question de la faisabilité et de la gestion de cette option.

Le schéma souple de voies perpendiculaires à la rive organise un tissu caractérisé par une mixité du bâti favorable à la mixité sociale et une liberté d'implantation permettant l'évolution du projet.

La proposition pourrait davantage développer son rapport aux deux rives de la Sambre.

L'ensemble garantit la faisabilité d'un véritable « éco-quartier ».

Le nombre de logements et la longueur des voiries devraient toutefois être réduits.

CC 323 BY PASS IN CENTER CITY

Le projet propose une intention, un lien fort et clair franchissant la Sambre et se reliant au hameau de la « Vacherie ».

L'adossement au chemin de fer d'un bâtiment-pont qui tourne le dos aux nuisances reste problématique. Les emprises bâties restent compactes et faibles, les circulations automobiles sont limitées en bordure de la voirie existante, permettant de donner au site une vocation essentiellement piétonne.

Les immeubles proposés ont une échelle compatible avec le contexte local. Ils sont constitués d'un mur bouclier, qui se veut isolant acoustique.

Cet espace constitue aussi un élément de distribution des logements, sorte de rue intérieure aux vertus supposées bioclimatiques.

Ce concept apparaît un peu théorique et pose question quant à l'efficacité énergétique et à l'usage même du lieu.

Le concept est poussé à l'extrême par la réalisation d'un « immeuble-pont » en franchissement de la Sambre pour renforcer le lien entre les deux rives mais sans régler le problème des nuisances dues à la proximité du chemin de fer.

Ce parti apparaît peu réaliste et ne s'accompagne pas d'une bonne articulation aux extrémités du pont.

Le programme de logements est très répétitif. Par ailleurs, il n'y a pas de propositions d'équipements plus collectifs, ou d'infrastructure.

DB 201 VILLE+SAMBRE+VILLE **Projet mentionné**

Proposition justifiée notamment par une bonne analyse de la Sambre entre Charleroi et Namur.

L'idée principale de parc de part et d'autre de la Sambre est appréciée, ainsi que le traitement des berges.

L'ancrage du nouveau quartier de logements est adroitement réalisé à la voirie existante (rue de la Vacherie) ainsi que dans la continuité des logements existants au Sud.

La connexion du quartier avec la ville d'Auvelais est assurée par un nouveau pont piétons et vélos, au-dessus de la Sambre.

Le projet tire parti de la Sambre qui devient un pôle structurant du projet.

Bonne définition et hiérarchie des chemins piétons, vélos et voitures.

Attractivité des grappes de logements autour d'espaces collectifs partagés.

Intégration des logements et de la nature par interpénétration progressive sous forme de deux peignes.

Projet cohérent, juste et réaliste à tous les niveaux, qui semble constituer un vrai quartier durable.

Toutefois, on peut regretter une architecture cubiste un peu simpliste, un rapport à la darse peu travaillé et un interface entre les logements et le parc mal défini.

OH 503 GREAT PROMENADE

Le jury s'interroge sur la proposition de déplacement de la gare actuelle.

De part et d'autre d'une voie nouvelle, les îlots de logements accueillent des bâtiments de typologie variées : immeubles d'habitations sur les voies principales et maisons en rangée.

Chaque îlot propose une densité, une diversité et une volumétrie trop complexe et trop urbaine pour le site.

La part importante réservée au traitement de la berge de la Sambre est disproportionnée.

Le projet propose un lien entre les deux rives.

Si l'idée peut sembler séduisante, l'application proposée devrait faire l'objet d'un développement plus réfléchi et abouti : le « ferry-boat » apparaît inadapté à l'échelle du site.

XJ 220 PROSPECTIVES POUR UNE STRATEGIE DU DISPONIBLE **Projet Cité**

Le candidat propose une solution alternative à celle proposée par la ville à partir d'une analyse urbanistique globale qui inclut les deux rives, au lieu de se concentrer uniquement sur la rive gauche.

Cette option consiste :

- à requalifier cinq terrains délaissés dans le tissu urbain existant à proximité de l'hôtel de ville, en y localisant essentiellement de l'habitat accompagné d'espaces publics et de services de proximité et ce, parcelle par parcelle.
- sur l'autre rive, et sur le terrain faisant l'objet du concours, en l'aménagement du terrain en corridor écologique de part et d'autre de la voie ferrée dont la programmation comprend des activités publiques, semi-publiques, privées.

Le jury est sensible à la suggestion des auteurs de projets, lesquels proposent : « une dissémination des nouvelles constructions sur des parcours reliant espaces naturels en devenir et le centre-bourg constitué (...) En outre des qualités paysagères, la stratégie d'implantation utilisant les disponibilités foncières, permet une économie de voiries et de réseaux. Ce projet alternatif s'implante sur des parcelles déjà viabilisées ».

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes scellées sur base des codes des projets correspondant aux projets lauréat, mentionnés et cités.

Les résultats sont les suivants :

Site de Marche-en-Famenne

Lauréat :

SV751 « THE SPACE OF ENCOUNTERS »

Auteurs de projet :

Anca Diana POPESCU, architecte, Roumanie
Sorin Vladimir POPESCU, architecte, Roumanie

Cité :

IC051 « LEVEL CROSSING »

Auteurs de projet :

Olivier GOFFIN, architecte, Belgique
Aurélie MAES, architecte, Belgique
Jérémy PLATEAU, architecte, Belgique

Collaborateur:

Loïc HERMANT, architecte, Belgique

Site de Sambreville

Mentionnés :

BF780 « Q.C.M QUARTIER A CHOIX MULTIPLES »

Auteurs de projet :

Benoît COULONDRES, architecte, France
Florence GAUDIN, architecte, France

DB201 « VILLE+SAMBRE+VILLE »

Auteurs de projet :

Danilo CAPASSO, architecte, Italie
Bruna VENDEMMIA, architecte, Italie
Laura FALCONE, architecte, Italie
Anna SIRICA, architecte, Italie
Giovanni AURINO, architecte, Italie

Collaborateur:

Carmine CIUCCIO, étudiant en architecture, Italie

Cité :

XJ220 « PROSPECTIVES »

Auteurs de projet :

Mathieu HOLDRINET, architecte, France
Isaac STILLWELL, artiste, Australien
Julien BOIDOT, architecte, France
Arnaud LEDU, architecte, France

Le Président remercie l'ensemble des membres du jury et la séance est levée à 13H30.

Fait à Liège, le 28 novembre 2011

Pierre GOT
Président du jury belge de la 11^e session des concours EUROPAN